

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 13-02 du 4 juillet 2019

### TARIF DES REDEVANCES D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU DÉPARTEMENT (STADE DE LA MOTTE À BOBIGNY, COSEC À LIVRY-GARGAN ET BASE DE LOISIRS DE CHAMPS-SUR-MARNE) POUR LA SAISON SPORTIVE 2019-2020.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de maintenir à quatre le nombre des catégories d'utilisateurs, détaillées comme suit :

1<sup>ère</sup> catégorie, pour laquelle la mise à disposition des installations est gratuite :

- Collèges publics de la Seine-Saint-Denis,
- Collèges privés sous contrat d'association de la Seine-Saint-Denis,
- Établissements scolaires maternels et primaires de la Seine-Saint-Denis,
- Associations sportives scolaires et universitaires de la Seine-Saint-Denis.
- Garderies scolaires et centres de loisirs municipaux de la Seine-Saint-Denis,
- Entité sportive rattachée à un service municipal des sports de la Seine-Saint-Denis ;

Les actions éducatives ou à destination des publics éloignés de la pratique sportive menées par des associations ou des organismes avec lesquelles le Département a conclue des conventions d'objectifs bénéficient également d'une mise à disposition gratuite des installations.

2<sup>ème</sup> catégorie :



- Associations sportives et culturelles départementales,
- Établissements d'enseignement publics : lycées et universités de la Seine-Saint-Denis,
- Établissements d'enseignement privés hors collèges sous contrat d'association de la Seine-Saint-Denis,
- Unités militaires, associations policières.

3<sup>ème</sup> catégorie :

- Associations sportives et culturelles hors département.

4<sup>ème</sup> catégorie :

- Groupements privés.

- FIXE comme suit les tarifs applicables du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, au gymnase départemental du COSEC à Livry-Gargan :

Le forfait saisonnier (une salle et un vestiaire pendant deux heures consécutives hebdomadaires) :

	2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie
Salle spécialisée	42,00 €	126,00 €	630,00 €
Salle 20 × 15	124,00 €	372,00 €	1 860,00 €
Salle 20 × 40	142,00 €	426,00 €	2 130,00 €
Box individuel	127,00 €	381,00 €	1 905,00 €

Les utilisations à titre exceptionnel relatives à l'organisation de manifestations ponctuelles :

		2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie
Salle spécialisée	Tarif horaire	8,00 €	24,00 €	120,00 €
	Forfait ½ journée	13,00 €	39,00 €	195,00 €
Salle 20 × 15	Tarif horaire	9,00 €	27,00 €	135,00 €
	Forfait ½ journée	19,00 €	57,00 €	285,00 €
Salle 20 × 40	Tarif horaire	10,00 €	30,00 €	150,00 €
	Forfait ½ journée	20,00 €	60,00 €	300,00 €
Location tatamis*	Forfait week-end	50,00 €	150,00 €	750,00 €
	Forfait semaine	81,00 €	243,00 €	1 215,00 €

- FIXE comme suit les tarifs applicables du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, au stade départemental de La Motte à Bobigny :

Le forfait saisonnier (un terrain ou un demi-terrain avec un vestiaire pendant deux heures consécutives hebdomadaires) :

		2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie
1/2 terrain stabilisé	Journée	59,00 €	177,00 €	885,00 €
	Soirée	65,00 €	195,00 €	975,00 €
Terrain stabilisé	Journée	86,00 €	258,00 €	1 290,00 €
	Soirée	92,00 €	276,00 €	1 380,00 €
1/2 terrain synthétique	Journée	122,00 €	366,00 €	1 830,00 €
	Soirée	140,00 €	420,00 €	2 100,00 €
Terrain en herbe	Journée	140,00 €	420,00 €	2 100,00 €
	Soirée	153,00 €	459,00 €	2 295,00 €
Terrain synthétique	Journée	170,00 €	510,00 €	2 550,00 €
	Soirée	204,00 €	612,00 €	3 060,00 €
Box individuel		92,00 €	276,00 €	1 380,00 €
Local de stockage		316,00 €	948,00 €	4 740,00 €

Les utilisations à titre exceptionnel relatives à l'organisation de manifestations ponctuelles :

			2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie
Terrain stabilisé	Tarif horaire	Journée	15,00 €	45,00 €	225,00 €
		Soirée	17,00 €	51,00 €	255,00 €
	Forfait 1/2 journée	Journée	43,00 €	129,00 €	645,00 €
		Soirée	47,00 €	141,00 €	705,00 €
1/2 terrain synthétique	Tarif horaire	Journée	19,00 €	57,00 €	285,00 €
		Soirée	22,00 €	66,00 €	330,00 €
	Forfait 1/2 journée	Journée	56,00 €	168,00 €	840,00 €
		Soirée	62,00 €	186,00 €	930,00 €
Terrain en herbe	Tarif horaire	Journée	22,00 €	66,00 €	330,00 €
		Soirée	24,00 €	72,00 €	360,00 €
	Forfait 1/2 journée	Journée	62,00 €	186,00 €	930,00 €
		Soirée	70,00 €	210,00 €	1 050,00 €
Terrain synthétique	Tarif horaire	Journée	30,00 €	90,00 €	450,00 €
		Soirée	31,00 €	93,00 €	465,00 €
	Forfait 1/2 journée	Journée	88,00 €	264,00 €	1 320,00 €
		Soirée	95,00 €	285,00 €	1 425,00 €
Parking	Forfait 1/2 journée		395,00 €	1 185,00 €	5 925,00 €

Les tarifs de l'hébergement au centre départemental de formation multisport sont de 290 euros par personne et par mois en période scolaire et de 390 euros par personne et par mois durant la période extra-scolaire ;

- FIXE comme suit les tarifs applicables du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, à la base de loisirs de Champs-sur-Marne :

	2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie
Équipements sportifs extérieurs	255,00 €	765,00 €	3 825,00 €
Plan d'eau	255,00 €	765,00 €	3 825,00 €
Salle de réunion villa	255,00 €	765,00 €	3 825,00 €
Accès base+parking	255,00 €	765,00 €	3 825,00 €

Le forfait saisonnier correspondant à deux heures consécutives d'utilisation hebdomadaires :

S'il s'agit des équipements extérieurs ou du plan d'eau, ce forfait comprend l'accès à au moins un chalet, aux blocs sanitaires et douches.

Les utilisations à titre exceptionnel relatives à l'organisation de manifestations ponctuelles :

S'il s'agit des équipements extérieurs, du plan d'eau, du camping ou hébergement sous chalet, ces tarifs comprennent l'accès à au moins un chalet et à un bloc sanitaires et douches.

		2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie
Équipements sportifs	Tarif horaire	51,00 €	153,00 €	765,00 €
	Forfait ½ journée	143,00 €	429,00 €	2 145,00 €
Plan d'eau	Tarif horaire	51,00 €	153,00 €	765,00 €
	Forfait ½ journée	143,00 €	429,00 €	2 145,00 €
Salles de réunion chalet	Tarif horaire	11,00 €	33,00 €	165,00 €
	Forfait ½ journée	26,00 €	78,00 €	390,00 €
Villa-salle de réunion	Tarif horaire ( <i>par salle</i> )	21,00 €	63,00 €	315,00 €
	Forfait ½ journée ( <i>par salle</i> )	51,00 €	153,00 €	765,00 €
Camping ( <i>forfait 25 places</i> )	Tarif nuitée	51,00 €	153,00 €	765,00 €
	Forfait week-end ( <i>2 nuits</i> )	92,00 €	276,00 €	1 380,00 €
	Forfait semaine ( <i>6 nuits</i> )	230,00 €	690,00 €	3 450,00 €
Hébergement sous chalet ( <i>forfait pour 1 chalet de 17 places</i> )	Tarif nuitée	56,00 €	168,00 €	840,00 €
	Forfait week-end ( <i>2 nuits</i> )	84,00 €	252,00 €	1 260,00 €
	Forfait semaine ( <i>6 nuits</i> )	181,00 €	543,00 €	2 715,00 €

Accès base sans équipement sportif + parking	Forfait ½ journée	51,00 €	153,00 €	765,00 €
Forfait location de matériel sportif (Pas de location de matériel le week-end)	Forfait 1/2 journée	26,00 €	78,00 €	390,00 €

- DÉCIDE de maintenir les forfaits de réparation actuels en cas de dégradation causée par l'utilisateur :

Espaces extérieurs :

Nature des opérations de remise en état	Forfait réparation
Réparation clôtures, palissades, bancs	100,00 €
Reprise enrobage voirie	200,00 €
Remplacement plantations	100,00 €
Réparation pontons	200,00 €

Locaux :

Nature des opérations de remise en état	Forfait réparation
Mise en peinture	80,00 €
Remplacement miroir et vitre	50,00 €
Rebouchage mur	60,00 €
Réfection du sol	100,00 €
Remplacement ou réparation de porte et huisserie	150,00 €
Intervention plomberie et sanitaire	120,00 €
Reprise du carrelage	140,00 €
Remplacement meuble et literie	200,00 €
Forfait ménage (tarif horaire)	30,00 €

- DÉCIDE de maintenir la redevance forfaitaire de 250 euros par mois pour la mise à disposition de locaux administratifs au comité départemental de football américain ;

- DÉCIDE d'accorder la gratuité à la fédération française de sport adapté pour son accès au centre de formation du stade de La Motte à Bobigny ;

- APPROUVE les modèles de convention de mise à disposition sur créneaux ou ponctuelles, à conclure avec les utilisateurs des équipements sportifs départementaux, dont projets ci-annexés ;

- PRÉCISE que, s'agissant du COSEC, les conventions type ne porteront que sur les créneaux non réservés à l'Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education (ESPE) ;

- APPROUVE le modèle de convention relative à l'utilisation du COSEC sur les créneaux réservés à l'ESPE à conclure avec les utilisateurs des équipements sportifs départementaux, dont projet ci-annexé ;
- APPROUVE la convention de mise à disposition du parking du stade de La Motte à conclure avec l'hôpital Avicenne, dont projet ci-annexé ;
- APPROUVE le règlement intérieur hébergement de la base de loisirs de Champs-sur-Marne, ci-annexé ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département ;
- PRÉCISE que les tarifs seront applicables dès leur affichage dans les établissements concernés.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*